AVANT ART. 42 N° II-3598

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º II-3598

présenté par M. Saint-Martin

à l'amendement n° 105 de M
me Magne

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du Conseil de l'Europe »,

les mots:

« faite à Strasbourg le 2 octobre 1992 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.